

ARRÊTÉ N°170/2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du service Communication du 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que pour garantir la sécurité publique, il importe de réglementer le stationnement de tout véhicule à l'occasion de l'inauguration de la Résidence pour Séniors, le vendredi 21 mars 2025 de 8h00 à 16h00, au droit des n°8 et 10 rue de la Manufacture à 67600 SELESTAT ;

arrête :

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'inauguration de la Résidence pour Séniors, vingt emplacements de stationnement sont réservés au droit des n° 8 et 10 rue de la Manufacture, le vendredi 21 mars 2025, de 8h00 à 16h00.

Article 2 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 :

Les panneaux et les barrières matérialisant les interdictions sont mis en place par le service Manifestations.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/mc

Fait à Sélestat, le 12 mars 2025

Le Maire



Marcel BAUER

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 067-216704627-20250312-ARR_0170_2025-AR



Destinataires :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant du Commissariat de Police Nationale de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Manifestations

Service Communication

Service Réglementation et Affaires Générales

Madame Cécile MAMPRIN, Directrice de Cabinet

Arrêté n°170/2025 du 12 mars 2025